

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2026

LE PRÉSIDENT

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt-six, le samedi 11 avril à neuf heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni en assemblée, sous la Présidence de M. DEMUYNCK, Président du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 07 avril 2026, conformément à la procédure.

Nombre de membres composant
Le Conseil d'Administration : 13

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme YILMAZ, M. MAASSRY, Mme PORTE, M. BOURZIK, Mme BIENTZ, M. LEBORGNE, M. ROSSI, Mme LEBAIL

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme HENNECHART donne pouvoir à Mme YILMAZ
Mme SATHOUD donne pouvoir à M. LEBORGNE

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

Mme COMBES
Mme MUTIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CHATIGNON

6, rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 01 68 57
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés
impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 23 / 04 / 2026

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20260422-2026-04-03-AI
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2026-04-03 – Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Sur présentation de Mme YILMAZ, Vice-Présidente,

Vu l'article L.12121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui prévoit que le Conseil d'administration établit son règlement intérieur,

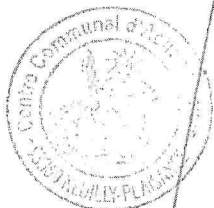
Considérant que le règlement intérieur a pour objet de définir l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,**

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS.

Christian DEMUYNCK
Maire
Président du CCAS

Brigitte CHATIGNON
Secrétaire



6, rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 01 68 57
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être adressés
impersonnellement à Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 23 / 04 / 2026

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20260422-2026-04-03-AI
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026